



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Orientation future du Programme
des activités sectorielles et activités
proposées pour 2008-09**

Activités sectorielles proposées pour 2008-09

Introduction

1. Les sujets proposés ci-après pour les activités sectorielles ont été élaborés en consultation avec les partenaires sociaux, de manière à tenir compte des travaux antérieurs et des travaux en cours dans ces secteurs¹ ainsi qu'à répondre aux besoins perçus. Les propositions sont regroupées d'après une suggestion de regroupement des secteurs économiques, qui a été formulée lors de consultations informelles tenues entre les partenaires sociaux et le Bureau. Cette suggestion, qui figure en annexe, pourrait servir de base aux travaux de la commission concernant le regroupement des secteurs.
2. Bien que le Bureau ait proposé à la commission d'examiner une nouvelle approche pour l'établissement de priorités qui passe par la constitution de comités directeurs², les délais requis pour la tenue d'une réunion ou le lancement d'un programme d'action exigent que des décisions soient prises, à la présente session déjà, concernant certaines des principales activités, qui devraient commencer à être accomplies en 2008.
3. Les ressources affectées au Programme des activités sectorielles ne permettront pas de mener plus de dix activités principales en 2008-09. En outre, il est envisageable d'effectuer cinq activités de suivi.

¹ Document GB.298/STM/1, paragr. 41-45.

² Document GB.298/STM/1, paragr. 48-50.

Agriculture et foresterie

1) Programme d'action sur le travail décent dans l'agriculture

4. Le programme d'action sur le travail décent dans l'agriculture viserait essentiellement à intensifier le dialogue social pour améliorer la sécurité et la santé dans l'agriculture. Le programme serait exécuté à l'échelle nationale, au niveau de l'entreprise et/ou de la collectivité locale en fonction des desiderata des mandants. Il viserait essentiellement à promouvoir la ratification de la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, et l'application des principes et des droits fondamentaux au travail.

2) Réunion d'experts chargés de mettre au point un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (fin 2009)

5. Le *Guide de médecine et d'hygiène agricoles* du BIT, adopté en 1979, est à l'évidence devenu obsolète. Depuis l'adoption de la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, le besoin d'un manuel pratique à l'usage des entreprises s'est fait manifestement ressentir. Il est donc proposé d'élaborer un recueil de directives pratiques à jour sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, à soumettre à une réunion d'experts, pour examen et adoption, fin 2009.

Energie et mines

1) Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur de la prospection et de la production de pétrole et de gaz jusqu'à celui de leur distribution

6. Les principales sociétés pétrolières et gazières privées ne fonctionnent pas de la même manière que leurs homologues nationales. Une réunion tripartite examinerait les faits, les questions et les problèmes nouveaux concernant les relations industrielles des deux types de sociétés pétrolières et gazières et de leurs entrepreneurs ainsi que le recours au travail contractuel et aux travailleurs migrants dans l'industrie du pétrole et du gaz (y compris diverses branches d'activité telles que l'exploration, le forage, le raffinement, le transport par canalisation et le transport en général afin de garantir de bonnes relations professionnelles, la sécurité et la santé au travail et des conditions de travail décentes).

2) Programme d'action sur la sécurité et la santé dans les industries extractives

7. Bien que plusieurs pays (Afrique du Sud, Brésil, Espagne, Etats-Unis, République tchèque et Zimbabwe) aient ratifié la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, le nombre de ratifications (21) demeure faible. Afin de tenir compte de l'importance croissante que revêt l'industrie extractive, en particulier en Afrique, un programme d'action sur l'amélioration de la sécurité et de la santé se centrerait sur un

travail de sensibilisation et sur le renforcement des capacités des mandants dans le cadre d'ateliers; de même, il encouragerait et aiderait les pays à ratifier la convention.

3) Réunion d'experts chargés d'élaborer un manuel sur la sécurité et la santé au travail dans les opérations de taille et de polissage de pierres précieuses

8. Le Séminaire tripartite sur l'emploi et les conditions de travail dans l'industrie de la taille et du polissage des pierres précieuses (novembre 2001) a essentiellement recommandé au BIT d'élaborer un manuel sur la sécurité et la santé au travail dans les opérations de taille et de polissage de diamants et de pierres précieuses à l'intention des PME. Une fois adopté par la réunion d'experts, le manuel ferait l'objet d'une promotion dans le cadre de séminaires tripartites et serait largement distribué dans certains pays, de manière à toucher les personnes engagées dans un secteur qui relève souvent de l'économie informelle.

Secteur manufacturier

Programme d'action sur la fabrication du matériel de transport – relation de travail, droits au travail et protection sociale

9. Le secteur de la fabrication du matériel de transport se ressent des mutations considérables qui se produisent dans les relations de travail, avec toutes les conséquences qu'elles entraînent sur les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Ces mutations ont à voir avec les variations continues dans la structure et la nature des relations entre les principaux employeurs, entrepreneurs et fournisseurs vis-à-vis des travailleurs et des pratiques en matière d'emploi. Ces mutations suscitent des questions concernant les droits au travail ainsi que l'assurance et les prestations sociales pour les travailleurs du secteur de la fabrication du matériel de transport. L'Agenda du travail décent de l'OIT, la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, et la résolution adoptée par la 95^e session de la Conférence internationale du Travail, conjointement avec les propositions de suivi du Directeur général, serviraient d'orientation pour un programme d'action qui traiterai la question des relations de travail, des droits au travail et de la protection sociale à l'intention du secteur de la fabrication du matériel de transport. Le programme d'action se centrerait sur les mécanismes du dialogue social mis sur pied à l'échelle nationale dans un certain nombre de pays, afin de promouvoir et d'améliorer les droits au travail et la protection sociale à travers les chaînes de production du secteur, conformément à l'Agenda du travail décent.

Infrastructure, construction et industries connexes

Le travail décent dans le secteur des marchés publics

10. Etant donné l'évolution de la politique des institutions financières internationales en matière de marchés publics, et notamment dans les clauses de travail adoptées par les banques multilatérales de développement, il serait envisageable de traiter la question des

normes internationales du travail dans le secteur des marchés publics, conjointement avec d'autres départements du BIT qui travaillent dans ce domaine. Parmi ces activités pourraient figurer la promotion et le suivi de l'étude d'ensemble de la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949.

Transport

1) **Réunions d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du port en vue de l'inspection des conditions de travail à bord des navires**

11. La convention du travail maritime, 2006, dispose que les navires peuvent être soumis à des inspections concernant les conditions de travail et de vie des gens de mer qui se trouvent dans des ports étrangers. Des directives reconnues sur le plan international contribueraient à harmoniser ces inspections, fourniraient une base solide pour la formation de toutes les parties intéressées et favoriseraient l'égalité des chances pour tous. L'élaboration de telles directives a été demandée dans une résolution adoptée par la 94^e session (maritime) de la Conférence internationale du Travail.

2) **Réunions d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du pavillon découlant de la convention du travail maritime, 2006**

12. La convention du travail maritime, 2006, dispose que les Etats du pavillon sont tenus de s'assurer que les conditions de travail et de vie des gens de mer sont conformes aux prescriptions de la convention. Des directives à l'intention des Etats du pavillon aideraient les Etats Membres à instaurer le mécanisme d'inspection, de certification et d'administration requis par la convention. L'élaboration de telles directives a été demandée dans une résolution adoptée par la 94^e session (maritime) de la Conférence internationale du Travail.

Services du secteur privé

1) **Forums de dialogue mondiaux**³

13. Il est proposé en l'occurrence de tenir des réunions tripartites ou bipartites plus courtes, plus ciblées et plus restreintes en 2008-09. Le BIT se chargerait d'en élaborer l'ordre du jour et de les convoquer conformément aux desiderata des mandants; il en faciliterait les travaux mais n'établirait pas de rapport sectoriel détaillé. Ces réunions, très ciblées, offriraient de ce fait des possibilités supplémentaires de dialogue pour des secteurs ou des sous-secteurs tels que le commerce, les finances, les services relatifs aux biens immobiliers (nettoyage/sécurité), les médias et les spectacles, les télécommunications, la poste, les services de l'industrie, de l'entreprise et des technologies de l'information, les arts graphiques et les centres d'appels ainsi que pour les cadres et les professionnels. Parmi les questions à traiter pourraient figurer le développement de carrière, la formation

³ Document GB.298/STM/1, paragr. 38 et 39.

continue, la mobilité et l'égalité des sexes. Au besoin, on pourrait publier une note sur les travaux et les conclusions y relatifs. En fonction de l'état d'avancement des travaux réalisés dans le cadre des forums, l'on proposerait la tenue en 2010-11 d'une réunion tripartite élargie.

2) **Réunions régionales sur la promotion du dialogue social dans un environnement médiatique en mutation (les régions seraient notamment l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine, l'Europe ou l'Afrique subsaharienne)**

14. Deux de ces réunions pourraient être chargées d'examiner le caractère particulièrement évolutif de l'économie de l'information et le nouveau paysage des relations professionnelles dans l'industrie des médias et des spectacles. L'instauration de nouveaux types de relations d'emploi rend les structures du dialogue social inefficaces ou inopérantes. Ce phénomène risque de provoquer la détérioration des relations entre employeurs et travailleurs, une démotivation sur le lieu de travail et une crise de l'appareil normatif. Les réunions régionales qu'il est proposé de tenir permettraient d'examiner les conditions régionales des relations professionnelles et d'étudier les mesures nécessaires pour intensifier le dialogue social. Ces mesures pourraient inclure l'élaboration de principes et de directives pour l'instauration d'un dialogue social et des partenariats efficaces dans l'industrie des médias et des spectacles afin d'améliorer le climat de confiance, de promouvoir l'innovation et la créativité et de contribuer ainsi à l'élévation du niveau des normes et à l'élaboration de produits médiatiques de qualité.

3) **Réunion sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs du secteur du commerce**

15. La mondialisation, l'accroissement de la concurrence et les vastes restructurations qui en découlent dans le secteur sont à l'origine, dans de nombreuses branches du commerce, d'une tendance marquée à la substitution d'emplois traditionnellement peu qualifiés par d'autres qui exigent des niveaux plus élevés d'instruction élémentaire ou une formation plus ciblée. Cette réunion permettrait de procéder à un examen des besoins actuels et futurs en matière d'emploi, lequel servirait à élaborer des stratégies de perfectionnement et des programmes de formation professionnelle destinés aux travailleurs du commerce de détail ou de gros afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi et leur employabilité ainsi que la productivité et la compétitivité des entreprises.

Services publics et services de distribution

Programme d'action sur le renforcement des services de distribution

16. Les services de distribution de l'eau et de l'électricité, essentiels au développement de sociétés modernes, sont une condition sine qua non de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation de plusieurs des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Or de nombreux pays en développement n'arrivent toujours pas à assurer à leurs habitants un accès équitable, fiable et universel aux services d'adduction d'eau, d'assainissement et d'électricité. La capacité de gestion et de personnel qui leur permettrait de réagir à l'évolution des besoins et de s'engager avec efficacité et sans tarder dans des réformes

pourrait être renforcée par un dialogue social amélioré. Le programme d'action sectoriel ferait suite aux travaux de la Réunion tripartite sur les défis à relever et les chances à saisir par les services publics (2003) en renforçant les capacités pour consolider les mécanismes de dialogue social au niveau des entreprises dans certains pays en développement ou en transition. Le capital de compétences spécialisées dans le dialogue social dont dispose le BIT aidera les partenaires sociaux à élaborer des stratégies et des actions conjointes dans le but d'augmenter et d'améliorer l'efficacité de ces services essentiels. Il est prévu de fournir à deux ou trois pays sélectionnés les ressources techniques et financières suffisantes; les données d'expérience ainsi obtenues serviront d'exemples de bonnes pratiques pour l'avenir.

Education et recherche

Programme d'action sur le recrutement, les migrations et la mobilité des enseignants à l'échelle régionale et internationale

17. Le programme s'attarderait sur certains aspects du programme d'action actuellement mis en œuvre dans le secteur de l'éducation, sous le titre: *Des enseignants pour le futur: remédier à la pénurie d'enseignants pour un accès universel à l'éducation* (2004-07), dans les pays désireux d'y participer. Le programme associerait des éléments concernant la recherche, la formation, les forums de dialogue politique et la présentation de rapports internationaux afin d'aider les Etats Membres à comprendre les causes et l'ampleur des phénomènes du recrutement, de la migration et de la mobilité des enseignants à l'échelle régionale et internationale, ainsi que les politiques qu'il conviendrait d'adopter pour relever les défis identifiés. Il servirait à mettre en application un protocole d'accord sur la coopération en vue d'améliorer la condition des enseignants et sur la question de la migration et de la mobilité des enseignants, qui a été signé entre l'OIT et le Secrétariat du Commonwealth en octobre 2006. S'agissant de la recherche, on examinerait également les bonnes pratiques dans la planification des ressources humaines et l'application de politiques destinées au personnel enseignant fondées sur les normes internationales du travail, les recommandations internationales concernant le personnel enseignant, les résultats et les recommandations du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART) et les bonnes pratiques à l'échelle nationale.

Activités de suivi

1) Agriculture et foresterie: le travail décent dans la foresterie

18. Il est également proposé de mener à l'échelle nationale des activités de suivi sur le travail décent dans la foresterie, conformément aux recommandations relatives aux mesures de suivi à prendre par l'OIT adoptées par la Réunion d'experts chargés d'élaborer des principes directeurs concernant l'inspection du travail dans la foresterie (2005).

2) Infrastructure, construction et industries connexes: représentation des travailleurs pour les questions de santé et de sécurité dans la construction

19. Le nombre très élevé d'accidents dans la construction est principalement imputable à l'absence de participation et de représentation des travailleurs. Sur la base de la résolution sur la représentation des travailleurs de la construction pour les questions de sécurité et de santé adoptée par la Réunion tripartite sur l'industrie de la construction au XXI^e siècle: image de marque, perspectives d'emploi et qualifications professionnelles (2001), il est proposé que le BIT élabore une étude sur les représentants des travailleurs pour les questions de santé et de sécurité dans le secteur de la construction, y compris une évaluation de l'efficacité des représentants des travailleurs en matière de santé et de sécurité dans le secteur et un recensement des mesures à prendre pour veiller à ce que les travailleurs de la construction puissent exercer leur droit à la représentation pour les questions de santé, de sécurité et de bien-être. En outre, vu l'ampleur de la demande et des besoins existants en matière d'outils didactiques ciblés et conviviaux, le Bureau pourrait élaborer du matériel de formation concernant la santé et la sécurité ainsi que la gestion de projets pour les clients, les entrepreneurs, les ingénieurs, les syndicats et les travailleurs.

3) Transport: suivi de la mise en œuvre de la feuille de route pour la création d'un outil de surveillance et d'organes de facilitation de la mobilité transfrontalière

20. Les conclusions adoptées le 26 octobre 2006 par la Réunion tripartite sur les questions sociales et dans le domaine du travail découlant des problèmes de la mobilité transfrontalière des chauffeurs routiers internationaux portent, notamment, sur une activité de suivi relative à la création d'organes tripartites chargés de surveiller et de faciliter la mobilité transfrontalière. A cet égard, le Bureau a élaboré, en concertation avec les mandants de l'OIT, et mis en œuvre une feuille de route en quatre étapes. Le calendrier et le budget 2007 ne permettraient que d'exécuter les deux premières étapes, à savoir la préparation et l'achèvement d'un outil ou manuel de surveillance transfrontalière à l'usage des organes tripartites de surveillance et de facilitation de la mobilité transfrontalière. La troisième étape de la feuille de route comporte des exercices de surveillance réels de certains points de passage des frontières qui, pour être significatifs, devraient être effectués pendant une période de douze mois au minimum et pourraient débiter fin 2007. Il est proposé de les prolonger jusqu'à fin 2008 (voire 2009) avant d'entamer la quatrième étape du projet (évaluation des constatations).

4) Services du secteur privé: suivi du programme d'action sur les compétences et l'employabilité dans les services de télécommunications d'Afrique

21. Les activités de suivi du programme d'action sur les compétences et l'employabilité dans les services de télécommunications d'Afrique, exécuté en 2006-07, pourraient passer par une assistance aux activités de formation portant sur l'employabilité dans les services de télécommunications de deux ou trois pays d'Afrique. Ces activités permettraient d'améliorer encore la situation des pays visés en encourageant la formation pour l'employabilité et, partant, d'améliorer les perspectives d'emploi, de promouvoir l'égalité des chances et de faciliter la croissance du secteur des télécommunications dans ces pays.

5) Services publics et services de distribution: suivi du programme d'action sur la migration internationale des professionnels de la santé: l'offre

22. Dans le cadre du programme d'action 2006-07, des comités directeurs tripartites ont été créés dans les pays participants afin de faciliter le dialogue social sur les migrations du personnel de santé. Une étude de base a été menée sur les données et l'évaluation des politiques existantes afin d'inspirer l'élaboration de politiques dans au moins quatre des pays (Costa Rica, Kenya, Roumanie et Sénégal). Dans deux d'entre eux, des activités de suivi pourraient être menées pour assurer la viabilité des résultats du programme. En fonction des besoins des pays et des priorités des mandants, les activités se centreront sur l'exécution des politiques et des directives formulées, et pourraient également inclure des recherches spécifiques additionnelles, ainsi qu'une formation sur des questions relatives aux migrations des travailleurs de la santé. A l'échelle internationale, l'on poursuivra la diffusion des bonnes pratiques découlant du programme d'action.

23. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:

- a) *d'approuver les principales activités sectorielles à entamer en 2008; et*
- b) *de charger le Bureau de faire en sorte que les gouvernements de tous les Etats Membres continuent d'être invités à participer aux réunions sectorielles de 2008-09, auxquelles s'applique le Règlement intérieur des réunions sectorielles.*

Genève, le 26 février 2007.

Point appelant une décision: paragraphe 23.

Annexe

Propositions de regroupement ¹

Proposition de regroupement	Secteurs visés
Agriculture et foresterie	Agriculture, plantations, autres secteurs ruraux Produits alimentaires, boissons et tabac Foresterie et industrie du bois, industrie de la pâte à papier et du papier
Energie et mines	Production de pétrole et de gaz et raffinage du pétrole Industries extractives
Secteur manufacturier	Production des métaux de base Industries mécaniques et électrotechniques Fabrication du matériel de transport Industries chimiques Industries du textile, du vêtement, du cuir et de la chaussure
Infrastructure, construction et industries connexes	Construction
Transport	Transport (air, route, rail) Activités maritimes et portuaires, pêche, voies d'eau intérieures
Services du secteur privé	Commerce Services financiers ^{a)} Hôtellerie, restauration et tourisme Cadres et professionnels ^{a)} Postes ^{b)} Télécommunications, technologies de l'information et services aux entreprises ^{b)} Médias, culture, arts graphiques
Services publics et services de distribution	Services de santé Services de distribution (eau, gaz, électricité) Municipalités ^{c)} Administration publique ^{c)} Police et pompiers ^{c)}
Education et recherche	Garderies et jardins d'enfants ^{d)} Scolarité obligatoire (primaire/secondaire) ^{d)} Formation professionnelle ^{d)} Enseignement supérieur et recherche ^{d)} Personnel non enseignant ^{d)}
Notes: a) Cette appellation pourrait remplacer la suivante: Services financiers et autres services professionnels. b) Cette appellation pourrait remplacer la suivante: Postes et autres services de communication. c) Cette appellation pourrait remplacer la suivante: Autres services publics. d) Cette appellation pourrait remplacer la suivante: Education.	

¹ Cette proposition de regroupement des secteurs économiques a été formulée lors de consultations informelles entre les partenaires sociaux et le Bureau. Elle pourrait servir de base aux travaux de la commission.